



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents :

M. Quentin GESELL, Maire, Mme Céline POULAIN, M. Souheïb TOUMI, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Christine BARRETTA, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. Dominique GAULON, Adjoint au Maire. M. Jean-Albert BERNABE, Mme Marie-Claude COLLET, Mme Martine BRASSEUR, M. José VIOLAS, Mme Marie-Nella HIERSO, Mme Coralie MATHEVON, M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Françoise SAUVAGET, Mme Julie SANS, M. Karim AMIMEUR Conseillers municipaux.

Absents et représentés :

M. Samuel ALVES représenté par M. Quentin GESELL
Mme Sonia IFERHATEN représentée par M. Souheib TOUMI
Mme Nadia BAHJ représentée par M. Michel CLAVEL
Mme Lydia BRUZEAU représentée par Mme Paola MELICA
Mme Janine LOPEZ représentée par M. Faouzy GUELLIL
Mme Sarah BOUZID représentée par M. Franck LECONTE
M. Malet DRAME représenté par Mme Françoise SAUVAGET
Frédéric NICOLAS représenté par Mme Françoise SAUVAGET
M. Mohamed IMZILNE représenté par Mme Julie SANS

Absents :

M. Cherif DIA
M. Mohamed MOUMNI
M. Michel ADAM
Mme Séverine LEVE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude COLLET

Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Madame Marie-Claude COLLET est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux de la séance du 07 octobre 2021

✦ Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du 07 octobre est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

† Décision n° DEC.2021.028 en date du 12/10/2021 :

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de la compagnie « Cela Dit » intitulé « Contes bleus » le mercredi 20 octobre 2021 à la Médiathèque Anne Franck.

† Décision n° DEC.2021.029 en date du 12/10/2021 :

Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre des équipements sportifs mis à disposition des lycées – 2021. Transformation d'un terrain de football n°2 au complexe sportif Alain Mimoun à Dugny.

† Décision n° DEC.2021.030 en date du 20/10/2021 :

Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle – Spectacle « Le Noël de bébé canard » le 13 décembre 2021.

Communication du rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

29 voix POUR

Soit à l'unanimité

Délibération n° DEL.2021.059

- **PREND ACTE** du rapport annuel pour l'exercice 2020 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), conformément aux dispositions réglementaires.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2020 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

Communication du rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Présentation par Monsieur Dominique GAULON,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

29 voix POUR,

Soit à l'unanimité,

Délibération n° DEL.2021.060

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2020 et de sa communication en séance publique.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2020 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de communication.

Communication du rapport annuel d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Présentation par Monsieur Dominique GAULON,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.061

- **PREND ACTE** du rapport annuel pour l'exercice 2020 du syndicat pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), conformément aux dispositions réglementaires.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2020 du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

Recensement rénové de la population 2022 : Recrutement et indemnisation des agents

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité**

Délibération n° DEL.2021.062

- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer le recrutement de deux agents recenseurs pour assurer la collecte des informations dans le cadre du recensement de la population 2022 sur la ville, pour le motif « réalisation du recensement de la population.
- **APPROUVE** le principe de versement d'indemnités complémentaires pour les agents recenseurs de la population pour cette année 2022.
- **APPROUVE** l'octroi et **FIXE** la rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

1. une prime de formations obligatoires (2 demie- journées), d'un montant de	80 €
2. une prime de tournées de reconnaissance, d'un montant de	80 €
3. une prime de collecte, d'un montant de	80 €
4. une prime de clôture, d'un montant de	150 €
5. règlement pour chaque feuille de logement	4 €
6. rémunération par bulletin de logement non enquêté	1 €
- **DIT** qu'une indemnité forfaitaire d'enquête de recensement d'un montant de 400 € est attribuée au coordonnateur communal désigné par le Maire au sein du personnel municipal.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget 2022 de la Ville.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs au recensement 2022 de la population de la ville de Dugny.
- **PRECISE** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc-Mesnil.

Attribution d'une subvention communale au lycée Germaine Tillion pour le financement d'un voyage scolaire « Activité de pleine nature » dans le Jura

Présentation par Madame Céline POULAIN,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.063

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 3000€ au lycée Germaine Tillion.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater les aides financières 2021.
- **DIT** que les crédits de dépenses sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

Retrofit d'une station Autolib' – Approbation de la convention d'occupation du domaine public relative à l'implantation de bornes de recharges sur le territoire de la commune entre la Ville de Dugny et la société METROPOLIS

Présentation par Monsieur Dominique GAULON,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.064

- **APPROUVER** la convention d'occupation du domaine public à passer avec la société METROPOLIS et la Métropole du Grand Paris, pour l'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques sur la commune de Dugny.
- **AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte qui en serait préalable ou la conséquence et à prendre toute mesure d'exécution de la présente convention.
- **DIRE** que les recettes seront inscrites au budget de la ville 2022.

Modalités d'inscriptions pour les activités à forte influence

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**21 voix POUR,
8 CONTRE**

**M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, Mme Sarah BOUZID, M.
Franck LECONTE
M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME
M. Karim AMIMEUR**

Soit à la majorité,

Délibération n° DEL.2021.065

- **APPROUVE** la nouvelle procédure d'inscription reposant sur le tirage au sort.

- **PRECISE** que le tirage au sort sera mis en place uniquement pour les activités dont le nombre de demandes dépasse le nombre de places proposées.
- **APPROUVE** la procédure de tirage au sort telle que présentée dans le rapport de présentation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle procédure.

Convention de collaboration territoriale pour les droits de l'enfant entre l'UNICEF et la ville de Dugny

Présentation par Monsieur Souheib TOUMI

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.066

- **APPROUVE** l'intérêt d'une convention de collaboration territoriale pour les droits de l'enfant entre l'Unicef et la ville de Dugny.
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise en place de coopération entre l'Unicef et la ville de Dugny.
- **PRECISE** que la convention est établie pour la durée du mandat municipal.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise en place de coopération entre l'Unicef et la ville de Dugny.

Attribution de subventions à des Associations dans le cadre du dispositif Fond d'initiative Associatives (FIA) au titre de l'année – 2^{ème} commission

Présentation par Monsieur Souheib TOUMI,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.067

- **APPROUVE** la programmation de la deuxième commission FIA de la ville de Dugny.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document relatif au Fond d'Initiative Associatives (FIA).
- **ATTRIBUE** aux associations une aide financière au titre de l'action menée dans le cadre du FIA pour l'année 2021, dans le cadre de la seconde commission, selon le tableau suivant :

Porteur	Actions	Part Ville
Centre relier	Ecoute clinique	1 000 €
Association Ensemble Pont-Yblon	Confiserie de la gaieté	600 €
Femmes solidaires de Dugny	Projet sur les droits des femmes	1 000 €

Crée ton avenir	Crée ton parcours	1 000 €
Réussite Point Carré	La réussite au carré	1 000 €
Taekwondo de Dugny (TKD)	Journée Ludique	1 200 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des exercices concernés de la Commune.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Suppression du tarif adhésion pour le Centre social Arc en Ciel jusqu'au 31/08/2022

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.068

- **APPROUVE** la suppression de l'adhésion au centre social au profit des familles Dugnysiennes jusqu'au 31/08/2022.
- **PRECISE** qu'une concertation au centre social sera réalisée afin de déterminer le nouveau tarif qui rentrera en vigueur le 1^{er} septembre 2022.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et document en lien avec ce dossier.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à faire usage de toutes procédures réglementaires et juridiques à l'encaissement des produits.

Remplacement du taux Eonia par le taux €STR pour les emprunts n°18925 et n°19826 contractés auprès de la Société Générale – Signature des Avenants n°4 et n°3

Présentation par Monsieur le Maire

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.069

Avenant n°3

- **PREND ACTE** de l'abandon du taux de référence EONIA pour les opérations de prêt interbancaires au jour le jour.
- **PREND ACTE** que l'EONIA sera remplacé par le nouvel indice de référence « RFR », à savoir le taux €STR.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 et tous documents administratif et comptable relatif l'emprunt n°18926 avec la banque Société Générale.

Avenant n°4

- **PREND ACTE** de l'abandon du taux de référence EONIA pour les opérations de prêt interbancaires au jour le jour.
- **PREND ACTE** que l'EONIA sera remplacé par le nouvel indice de référence « RFR », à savoir le taux €STR.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 et tous documents administratif et comptable relatif l'emprunt n°18924 avec la banque Société Générale.

Créances éteintes – Budget principal de la Ville

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.071

- **AUTORISE** l'admission de la créance éteinte présentée par le comptable public du Blanc-Mesnil au compte 6542, soit :

<u>DébitEUR</u>	<u>Année</u>	<u>Personne morale ou physique</u>	<u>Montant de la créance éteinte</u>	<u>Motif</u>
Mme XXX	2012	Personne physique	301,75 €	Jugement du tribunal d'instance de Troyes au 22/11/2017
Total			301,75 €	

- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre du dossier afférent à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront imputés au budget primitif 2021 de la Commune.

Autorisation budgétaire spéciale d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2022 de la Ville

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.072

- **PREND ACTE** que conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, le budget de la Ville ne sera pas adopté avant le 1er janvier 2022, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2021, ainsi que de mandater les dépenses

afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

- **AUTORISE** monsieur le Maire, à compter du 1^{er} janvier 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif de la Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, tel que proposé et dans l'attente de l'adoption du budget primitif de la Ville 2022 :

n° Chapitre et intitulé	TOTAL BP+BS+DM	Ouverture des crédits budgétaires 2022
		(25% des crédits budget 2021)
20- Immobilisations incorporelles	647 000,00 €	161 750,00 €
204- Subventions d'équipements versées	420 000,00 €	105 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	7 174 527,00 €	1 793 631,75 €
23- Immobilisations en cours	1 085 000,00 €	271 250,00 €
Total dépenses d'équipement	9 326 527,00 €	2 331 631,75 €

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2022 de la Commune.

Convention de financement – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Présentation par Monsieur Souheib TOUMI,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

**29 voix POUR,
Soit à l'unanimité,**

Délibération n° DEL.2021.073


- **APPROUVE** les termes de la convention de financement entre l'Académie de Créteil et la ville de Dugny.
- **PRECISE** que la convention est établie jusqu'au 31 décembre 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement.
- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits à la section de fonctionnement du budget primitif 2022 de la Ville, par actes comptables, et aux chapitres et articles des exercices concernés de la commune.

Informations diverses

Monsieur le Maire communique les dates des prochains conseils municipaux pour le premier semestre 2022.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Dugny, le 13/12/2021

 Le Maire
Quentin GESELL

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 16/12/2021, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.